

# Médecins



L'Assurance maladie réfléchit sur de nouvelles pistes pour inciter les médecins à s'installer, notamment dans les zones sous-denses.

Alors que les négociations conventionnelles reprennent, l'Assurance maladie réfléchit sur les moyens à prendre pour aider les médecins, notamment au moment de leur installation. En effet, selon le Conseil National de l'Ordre des Médecins, seuls 40 % des médecins diplômés exercent encore en libéral cinq ans après leur première inscription à l'Ordre (47 % des généralistes). Et de nombreuses communes peinent aujourd'hui à trouver un successeur aux praticiens qui partent à la retraite.

L'Assurance maladie envisage par exemple la création d'un nouveau forfait, qui pourrait être accordé en fonction de l'investissement dans l'informatisation ou de l'acquisition de locaux. Ce forfait pourrait également être annuel, attribué pour le fonctionnement en fonction de besoins particuliers, ou proportionnel à l'activité, afin de sécuriser le début d'exercice. Il pourrait être proposé à toutes les spécialités ou au contraire réservé aux spécialités en tension démographique. Quant au montant, rien n'est pour le moment indiqué...

Toutes les possibilités sont donc encore ouvertes. Reste que l'Assurance maladie souhaite a priori maintenir la condition du regroupement, plus favorable à la continuité et à la coordination des soins.

